

SOCIETE DES NATIONS.

O.C./Confidentiel/23

IIème Partie.

Genève, le 18 mai 1938.

COMMISSION CONSULTATIVE DU TRAFIC DE L'OPIUM ET AUTRES
DROGUES NUISIBLES.

TRAVAUX PREPARATOIRES EN VUE D'UNE CONFERENCE CHARGEE D'EXAMINER
LA POSSIBILITE DE LIMITER ET DE CONTROLER LA CULTURE DU PAVOT
A OPIUM AINSI QUE LA PRODUCTION DE L'OPIUM BRUT.

- A.- ETUDE DE L'IMPORTANCE DE LA CULTURE DU PAVOT A OPIUM
PAR RAPPORT A LA POPULATION ET A LA VIE ECONOMIQUE DES
PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS (suite): Chine, Inde (Inde
britannique et Etats indiens), Japon proprement dit et
Chosen (Corée).- Yougoslavie (-chapitre révisé).
- B.- ETUDE SYNTHETIQUE RESUMEE DU MEME ORDRE SUR L'ENSEMBLE
DES PAYS PRODUCTEURS ET QUESTION DU REMPLACEMENT DES
CULTURES.

Note du Directeur p.i. de la Section de l'Opium.

Le Directeur a l'honneur de communiquer pour information, à la Commission consultative, la deuxième partie du document O.C./Confidentiel/23.

Ledit document, communiqué lors de la précédente session, traitait de l'importance de la culture du pavot à opium par rapport à la population et à la vie économique des principaux pays producteurs-exportateurs: Bulgarie, Iran, Turquie, U.R.S.S. et Yougoslavie.

Le présent document traite: en premier lieu, de la même question pour les pays suivants producteurs, non exportateurs, à savoir: Chine, Inde (Inde britannique et Etats indiens), Japon proprement dit et Chosen (Corée), bien que ce dernier pays soit exportateur dans une certaine mesure.

Le document contient, en deuxième lieu, une étude sur la Yougoslavie rédigée sur la base de nouveaux renseignements reçus par le Secrétariat. Cette étude remplace le chapitre sur la Yougoslavie (pages 65 à 80) du document O.C./Confidentiel/23.

En troisième lieu, on trouvera ici une étude synthétique résumée, exposant les principaux aspects de la question pour l'ensemble des pays producteurs, et sur la base des données les plus récentes, l'objet de cette étude est de permettre à la Commission de se faire une idée de l'ensemble du problème sous une forme plus condensée que dans les chapitres individuels par pays et de lui fournir des points de comparaison.

CHINE

En Chine, la situation considérée dans son ensemble présente un caractère original qui la différencie considérablement de l'état de choses existant dans les autres pays. Tout d'abord, la Chine est un grand pays producteur d'opium, mais non exportateur. De plus, alors que partout ailleurs l'Etat s'efforce, dans la mesure du possible, de sauvegarder les intérêts de ses producteurs et doit prendre en considération les pertes budgétaires résultant de la diminution des recettes tirées licitement de l'opium, la politique officielle du Gouvernement chinois tend à la suppression progressive jusqu'à l'élimination complète de la culture du pavot considérée comme un élément de destruction pour la nation tout entière. Ici, la suppression des cultures est envisagée comme répondant à l'intérêt bien entendu du paysan. Evaluée selon ce critère, l'importance économique que la culture du pavot représente pour le pays est négative, puisque jugée néfaste; la valeur des revenus tirés de l'opium par les autorités locales, n'entre pas en ligne de compte du point de vue national. Ce n'est pas à dire pourtant que l'opium ne représente pas une valeur pour la population paysanne, et même pour le gouvernement central, qui, par l'application de la politique délibérément poursuivie, se prive progressivement des revenus provenant de l'impôt sur l'opium, perçu par le Bureau de contrôle de la suppression de l'opium pour le compte du gouvernement central, tandis que, de leur côté, les gouvernements locaux sont appelés à voir disparaître le produit de l'impôt foncier sur les champs de pavots.



1. Importance des cultures de pavot et régime foncier.

Depuis la mise en vigueur du plan sexennal pour la suppression de l'opium prévu par les Règlements de 1934, la situation est la suivante: Dans les provinces de l'intérieur (Honan, Hupeh, Anhwei, Kiangsi, Kiangsu, Chekiang, Fukien, Hopeh et Shantoung), la culture du pavot a, en fait, totalement disparu, tandis que, dans les provinces frontières (Yunnan, Kweichéou, Szechouan, Suiyuan, Kansu, Ninghsia et Shensi), la culture doit être réduite d'année en année pour se trouver entièrement supprimée à la fin de 1939. Les chiffres les plus récents sont comme suit:

<u>Année</u>	<u>Superficie des cultures dans ces provinces.</u>	<u>Production Kilogs</u>
	<u>Hectares</u>	
En 1934	235.883	6.989.329
En 1935	164.007	4.464.313
En 1936 (non compris le Yunnan)	80.570	1.923.723

De 1934 à 1935, la superficie cultivée en pavots a donc été réduite de 71.876 hectares, et la quantité d'opium produite de 2.525.016 kilogs. D'après la réponse au questionnaire, dans les sept provinces frontières en question où la culture du pavot est encore autorisée, la superficie des champs de pavot représente 1,22% seulement de la superficie totale des terres propres

à l'agriculture dans ces provinces et 0,21% de la superficie totale des terres propres à l'agriculture dans l'ensemble du pays.

Dans les districts producteurs d'opium comme dans les autres régions de la Chine, le régime foncier diffère suivant les provinces. Les champs de pavots sont cultivés, soit par les propriétaires, soit par les fermiers, avec ou sans l'assistance d'ouvriers à gages. Il n'a pas été établi jusqu'à présent de statistiques sur le nombre de personnes qui se livrent à la culture du pavot.

2. Remplacement des cultures de pavots.

La politique de la suppression de l'opium implique une politique de substitution des cultures, encouragée par le Gouvernement.

Les cultures de remplacement pratiquées sur les terres qui servaient à la culture du pavot varient suivant les provinces. En général, on substitue à la culture du pavot celle du coton, du riz, du froment, etc. D'après la réponse du Gouvernement chinois au questionnaire, la substitution d'autres cultures à celle du pavot ne paraît pas constituer en Chine un problème difficile et ne comporte pas non plus de pertes sérieuses pour les agriculteurs.

En effet, le Szechuan, par exemple, est une des plus riches provinces de la Chine en raison de sa situation géographique et de son climat favorable à l'agriculture. Or, avant 1934, un grand nombre de rizières ont été transformées en cultures de pavots et il en est résulté une réduction de la production des denrées alimentaires nécessaires à la population. Actuellement, les résultats satisfaisants obtenus par la substitution de la culture de la canne à sucre à celle du pavot dans les 138 districts où la culture n'est plus autorisée, permettent d'espérer que le pays retrouvera aisément son ancienne richesse agricole. Afin d'utiliser cette production récemment accrue, on projette l'établissement de raffineries de sucre.

De même, dans le Shensi et dans le Kansu, lorsque la culture du pavot commença à se développer, la production des cultures vivrières diminua et ne suffit plus pour les besoins de la population. Toutefois, depuis que le gouvernement central a commencé son oeuvre de restauration dans ces provinces, et prêté son assistance technique aux agriculteurs en vue du remplacement des cultures, la production des denrées alimentaires dans le Kansu et le Shensi a considérablement augmenté. De plus, la culture du coton, en particulier, a pris un grand essor dans le Shensi à la place du pavot. La superficie des cultures du coton est passé par bonds successifs de 129.434 hectares en 1933 à 228.000 en 1934 et à 263.000 en 1936 avec une production respective de 27.246.750 kilogrammes, 50.206.600 et 55.000.000.

Les conditions sont moins favorables au remplacement dans le Suiyuan et le Ningshia, où la température est plus froide et la terre stérile. Il y a trente ans environ, les paysans ont commencé à cultiver le pavot avec le plus grand succès. Depuis lors, l'opium est devenu l'un de leurs principaux produits, mais ils cultivent également le kaoliun le sarrasin, le maïs et d'autres céréales.

Dans l'ensemble, le Gouvernement chinois envisage la politique de substitution progressive des cultures, non seulement comme un moyen de débarrasser le peuple chinois du fléau de l'opium, mais aussi de favoriser son relèvement agricole. En effet, le mal causé à la population chinoise par l'opium n'a pas été seulement d'ordre physique, mais aussi d'ordre économique. et financier. Il a durement atteint la population agricole, la culture du pavot ayant réduit le volume des autres récoltes qui auraient pu être obtenues à sa place et provoqué de ce fait dans certaines régions une pénurie de denrées alimentaires. Alors que, dans d'autres pays, il est difficile de substituer à la culture du pavot celle des céréales ou d'autres cultures vivrières, parce qu'on ne trouverait pas d'écoulement sur le marché intérieur ou extérieur pour ces produits agricoles, en Chine, au contraire, où les difficultés de transport compliquent encore le problème de l'alimentation et où de vastes populations sont souvent insuffisamment alimentées, il existe, semble-t-il, des capacités considérables d'absorption pour de nouveaux produits du sol.

3. Importance de la culture du pavot du point de vue des recettes de gouvernement.

Le Secrétariat ne possède sur ce sujet que les chiffres fournis dans la réponse au questionnaire pour 1935. Au cours de cette année, le montant de l'impôt sur l'opium perçu par le Bureau du contrôle de la suppression de l'opium pour le compte du gouvernement central s'est élevé à 20.000.000 de dollars chinois environ. De plus, l'impôt foncier sur les champs de pavots perçu par les gouvernements locaux a produit environ 15.000.000 de dollars chinois.

Le chiffre total s'est donc élevé à 35.000.000 de dollars chinois, soit seulement 3,89% des recettes budgétaires du pays qui s'élèvent à 900.000.000 de dollars chinois.

Le revenu tiré de cette source est généralement utilisé en faveur de la prohibition de la drogue, du traitement des toxicomanes, de la création d'hôpitaux, d'oeuvres de secours, etc. Cette utilisation est prévue par exemple dans le Règlement tendant à la suppression de l'opium dans le Kansu, de mai 1934, paru dans le rapport annuel pour 1934.

De plus, il a été affirmé à plusieurs reprises, par exemple dans le rapport pour 1935, que tout revenu tiré de l'opium est considéré comme temporaire, et non comme une source de revenu national et que, par conséquent, le Gouvernement chinois est fermement décidé à ce que la grande tâche de la suppression de l'opium ne soit entravée, ni retardée par des considérations d'intérêt financier.

Le général Chiang-Kai-Shek lui-même, dans une adresse, du 1er février 1936, figurant en appendice I au rapport annuel pour 1936, a déclaré que le Gouvernement national, en ce qui le concerne, n'a aucune intention de reconstituer le Trésor national au moyen des revenus de la taxation de l'opium. Il ajoute que les gouvernements locaux non plus ne désirent pas continuer à tolérer l'usage de l'opium à fumer pour accroître les taxes, mais il constate que ces gouvernements n'ont pas pris de mesures substantielles pour la suppression complète de l'opium et que la Commission centrale pour la suppression de l'opium doit les inciter à s'orienter plus résolument dans cette voie.

C'est pourquoi, ainsi qu'il est indiqué au début de ce chapitre, l'importance de la culture du pavot pour la population chinoise et pour la vie économique du pays ne saurait être envisagée en Chine, comme c'est le cas dans d'autres régions du globe, du simple point de vue réaliste d'une richesse nationale, qu'il est difficile de remplacer par d'autres sources de revenus. Le problème de la suppression de la culture du pavot en Chine est lié au problème plus général de la restauration économique et de la reconstruction politique de la Chine. Du point de vue économique, la Chine ne peut que gagner en favorisant par une substitution des cultures son relèvement agricole.

INDE.

I. INDE BRITANNIQUE.

En ce qui concerne l'importance du point de vue économique de la culture du pavot à opium dans l'Inde britannique, toute la question se trouve dominée par le fait que l'Inde britannique a progressivement réduit ses exportations de 1926 à 1935 pour les supprimer totalement au 1er janvier 1936. Il en est résulté, par conséquent, une réduction des cultures, accompagnée d'une diminution des recettes qui s'est progressivement accusée d'une manière sensible tant pour les agriculteurs que pour le Gouvernement.

1.- Régions de culture; régime foncier, conditions de culture et population intéressée.

Le pavot à opium est cultivé dans les Provinces Unies et l'a aussi été dans la Province du Pendjab jusqu'au 1er avril 1936, date à laquelle la culture du pavot pour la production de l'opium a été interdite dans cette dernière province.

Les régions de culture dans les Provinces Unies au cours de chacune des années de la période 1929-1932 sont indiquées ci-dessous:

année	Régions.
1929	Ghazipour, Gorakhpour, Basti, Farrukhabad, Bareilly, Shahjahanpour, Budaun, Manipour, Moradabad, Hardoi, Bara Banki, Fyzabad, Gonda, Bahraich et Rai Bareli.
1930	Ghazipour, Gorakhpour, Azamgarh, Basti, Farrukhabad, Bareilly, Shahjahanpour, Budaun, Manipour, Moradabad, Hardoi, Bara Banki, Fyzabad et Gonda.
1931	Ghazipour, Gorakhpour, Azamgarh, Basti, Manipour, Farrukhabad, Hardoi, Bareilly, Shahjahanpour, Budaun, Bara Banki, Fyzabad et Gonda.
1932	Ghazipour, Gorakhpour, Azamgarh, Basti, Manipour, Farrukhabad, Hardoi, Bareilly, Shahjahanpour, Budaun, Bara Banki, Fyzabad et Gonda.

Ces régions sont, pour la plupart, situées dans la plaine qui s'étend entre l'Himalaya et le fleuve Jamuna. Le sol de cette plaine est une terre d'alluvions, composée de sable, d'argile et de glaise limoneuse, cette dernière étant naturellement la plus fertile. Le climat est assez froid en décembre et en janvier et torride d'avril à juin, tandis que, de juillet à septembre, il est très chaud, sauf au moment des pluies. La majeure partie des chutes de pluies, dont le niveau atteint de 30 à 40 pouces par an, se produisent durant cette période.

Dans le Pendjab, la culture du pavot en vue de la production de l'opium a été autorisée jusqu'au 1er avril 1936 sur une superficie restreinte du Tehsil Kot Khai du district de Simla, et dans la subdivision Kulu du district de Kangra. Ces deux régions sont accidentées. Il n'y a pas de routes empierrées dans le Tehsil Kot Khai et les transports des marchandises s'y font à dos de mulet. La subdivision Kulu proprement dite a été reliée au district de Kangra par une route empierrée.

De même que dans les autres régions des Provinces Unies, le principal régime foncier en vigueur dans les zones où le pavot est cultivé est "le Zamindari": en vertu de ce système, les propriétaires fonciers paient directement au Gouvernement les impôts fixés suivant une assiette révisée tous les 30 à 40 ans. La terre est cultivée surtout par des fermiers dont certains possèdent des droits incessibles, mais héréditaires, sur leur ferme, tandis que d'autres ne la possèdent qu'à titre plus ou moins précaire.

Dans le Pendjab, tous les cultivateurs de pavots étaient de petits agriculteurs travaillant avec l'aide des membres de leur famille.

Il n'y a pas dans l'ensemble de l'Inde britannique de production en grand, ni d'entreprises organisées sur une base capitaliste.

Le tableau suivant donne une idée de l'importance comparative des différents types de production dans l'Inde britannique:

Type de production.	Estimation de la superficie des cultures de pavots à opium(hectares)	Estimation du nombre de groupements ou d'entreprises.	Estimation de la production annuelle. (en kg.)
a) Petits agriculteurs travaillant pour leur propre compte avec l'aide des membres de leurs familles ou d'un ou plusieurs employés à gages.	1929 17 359	152 679	272 758
	1930 15 099	124 702	270 057
	1931 15 059	129 316	289 880
	1932 15 236	124 301	390 663
b) Production en grand ou groupements organisés sur une base capitaliste.	néant	néant	néant

Les remarques faites à propos d'autres pays producteurs d'opium au sujet des conditions et avantages de la culture du pavot s'appliquent à l'Inde d'une manière assez analogue. La culture se pratique dans l'Inde également par assolement. Le sol donne, en plus du pavot, de bonnes récoltes de riz, de légumineuses, de millet, de maïs, de coton, de blé, d'orge et de canne à sucre. Toutefois, la préférence accordée par les agriculteurs à la culture du pavot, s'explique principalement par les raisons suivantes:

1) les agriculteurs sont assurés de retirer un prix déterminé de l'opium, que la récolte soit abondante ou non. Plus elle est abondante plus les bénéfices sont considérables, alors que c'est souvent l'inverse pour les autres cultures, car une récolte abondante peut réduire très considérablement la demande ainsi que les bénéfices.

2) L'opium leur est immédiatement payé. C'est là un avantage extrêmement important, car, grâce à l'argent liquide ainsi obtenu, le paiement des loyers, etc. se trouve facilité et il est réellement effectué, sans que les agriculteurs aient à recourir aux prêteurs.

3) Ils reçoivent, pour la culture du pavot, des avances ne portant pas intérêt.

4) L'opium n'entre nullement dans la consommation domestique, de sorte que le cultivateur convertit en argent liquide tout le produit de sa récolte.

5) Cette culture est plus avantageuse que celle du blé et laisse des bénéfices équivalents et même supérieurs à ceux de la culture de la canne à sucre.

6) La culture de l'opium exige moins de main-d'oeuvre et de frais etc que celle de la canne à sucre.

2) Réduction des cultures et problème du remplacement.

On comprend que, dans ces conditions, la réduction de la culture du pavot dans ces provinces consécutive à la réduction progressive jusqu'à la suppression des exportations, se soit traduite par des pertes très lourdes, aussi bien pour les propriétaires fonciers que pour le Gouvernement. Cette réduction a mécontenté profondément les agriculteurs dont la situation économique s'est trouvée compromise.

a) Provinces Unies. Il a fallu nécessairement substituer des cultures à celle du pavot. L'Etat n'a pas eu besoin d'intervenir auprès des agriculteurs; leur expérience séculaire les mettait en mesure de choisir eux-mêmes les cultures de remplacement les plus favorables. L'Etat n'a pas d'ailleurs accordé de subvention à cette fin.

La substitution des cultures, si elle a pu se réaliser dans une certaine mesure, ne s'est pas faite sans préjudice considérable. En effet, pour ce qui est de la canne à sucre, il serait très difficile, sinon impossible, à cinquante pour cent des agriculteurs d'une région donnée de la cultiver, car il n'y a guère de demande pour la canne à sucre elle-même, et tous ceux qui la cultivent doivent la transformer en "gur" ou en "rab" pour pouvoir la vendre, ce qui naturellement augmente les frais de production. Lorsque la récolte est abondante, les prix de vente fléchissent, et la demande est rare. On a également essayé la pomme de terre et le blé comme culture de remplacement. Le blé ne peut guère être une culture rémunératrice, étant donné l'augmentation constante de la production mondiale et la baisse des prix qui en résulte, et pourtant c'est la culture du blé ou d'autres céréales qui s'avère pour beaucoup d'agriculteurs comme la seule culture de remplacement possible. Ce n'est donc qu'aux prix de très grands sacrifices que la population des régions productrices d'opium a pu s'adapter à la nouvelle situation. Outre les pertes subies par les propriétaires fonciers ou par les agriculteurs, il y a lieu de rappeler que de nombreux fonctionnaires du département intéressé ont de ce fait, perdu leur emploi.

b) Pendjab. On a vu plus haut que l'autorisation de cultiver le pavot en vue de la production de l'opium sur une superficie restreinte du Tehsil Kot Khai avait été rapportée, à dater du 1er avril 1936.

Les agriculteurs de cette région ne consomment guère l'opium, mais ils l'exportaient à destination de quelques districts du Pendjab. Au point de vue économique, cette culture était considérée comme relativement importante dans le Tehsil Kot Khai, pour des raisons analogues à celles indiquées à propos des Provinces Unies, en ce sens qu'elle donnait un bon rendement et facilitait aux cultivateurs le paiement de leurs impôts fonciers. Dans la subdivision Kulu, la culture du pavot avait été, à un moment donné, très avantageuse, mais il n'en est plus ainsi par suite de la baisse constante du prix de l'opium. Dans le Tehsil Kot Khai, on a essayé de substituer la pomme de terre et le blé au pavot à opium, mais cette tentative a échoué en raison des difficultés que présente la vente de ces produits, faute de moyens de transports suffisants. Dans la subdivision Kulu, certains cultivateurs ont également essayé de remplacer la culture du pavot par celle des pommes de terre, mais ils n'ont pas obtenu de résultats favorables, car la pomme de terre exige plus d'eau qu'il n'est possible de lui en donner. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé d'autres cultures de remplacement appropriées.

3) Importance des cultures de pavot par rapport à l'ensemble des cultures.

En vue de donner une idée de la superficie des cultures de pavot dans l'ensemble de l'Inde britannique, - de la proportion de cette superficie par rapport à la superficie totale des terres cultivées et de l'évolution de la production

correspondant à la réduction des cultures, on a établi le tableau suivant:

Années	Superficie des cultures de pavot à opium (hectares)	Superficie totale des terres cultivées. (hectares)	Pourcentage de la superficie des cultures de pavot par rapport à la superficie totale des terres cultivées	Production (kilogrammes)
<u>1929-30</u>	17.359	92.335.000	0,018	272.758
<u>1930-31</u>	15.099	92.722.000	0,016	270.057
<u>1931-32</u>	15.059	92.608.000	0,016	289.880
<u>1932-33</u>	15.236	92.301.000	0,017	390.663
<u>1933-34</u>	11.518	92 300 000(1)	0,012	299.224
<u>1934-35</u>	6.318	92.300.000(1)	0,007	121.506
<u>1935-36</u>	3.346	92.300.000(1)	0,004	62.925

4) Recettes tirées de l'opium.

La principale source de revenus que le Gouvernement central tirait de l'opium provenait de l'exportation de l'opium d'approvisionnement ("provision opium"), dont l'exportation a cessé depuis la fin de l'exercice 1935.

D'autre part, les recettes des gouvernements des provinces proviennent de l'impôt sur l'opium et des taxes perçues pour la délivrance des licences de vente au détail.

(1) Le Secrétariat ne dispose pas des chiffres de la superficie totale des terres cultivées pour les années 1933, 1934 et 1935, mais, en se fondant sur les chiffres des années précédentes, il a pensé que cette superficie n'avait pas sensiblement varié.

Le tableau ci-dessous indique, pour les années 1929 à 1935 les recettes tirées de l'opium par le gouvernement central et les gouvernements des provinces par rapport aux recettes totales; le pourcentage figure dans la dernière colonne.

Année	Recettes tirées de l'opium (en lakhs de Rs.)		Recettes totales (en lakhs de Rs.)		Pourcentage.
	Rs	Fr. suisses-or	Rs	Fr. suisses-or	
1929-30	652,91 (1)	(124 052 900)	22.726,48(4	318 031 200)	2.87
1930-31	572,00 (1)	(108 680 000)	20.767,64(3	945 851 600)	2.75
1931-32	493,13 (1)	(85 804 620)	20.483,03(3	564 047 220)	2.41
1932-33	356,85 (1)	(49 959 000)	20.978,40(2	936 976 000)	1.70
1933-34	(Les chiffres manquent)		(Les chiffres manquent)		
1934-35	243,67 (2)	(28 509 390)	20.222,20(2	365 997 400)	1.2
1935-36	230,90 (2)	(26 322 600)	20.841,78(2	375 962 920)	1.1

(1) Chiffres de la réponse au questionnaire.
(2) Chiffres des rapports annuels.

Le tableau suivant permet de se rendre compte de la réduction progressive des recettes tirées de l'opium par le gouvernement central à la suite de la réduction, puis de la disparition des exportations. En effet, la première colonne donne les recettes totales tirées de l'opium par le gouvernement central et les gouvernements des provinces. La deuxième indique les recettes tirées de l'opium par les gouvernements des provinces. La troisième représente la différence, c'est-à-dire qu'elle exprime les recettes du gouvernement central, qui équivalent aux recettes que ce gouvernement tirait presque intégralement de l'exportation de l'opium. Cette troisième colonne représente donc les recettes provenant des exportations d'opium au cours des années 1929 à 1935, recettes qui ont diminué dans une proportion considérable, presque jusqu'à suppression complète.

D'autre part, on peut constater également une diminution même dans les recettes des gouvernements des provinces, diminution explicable par la réduction de la production et de la consommation.

Recettes totales tirées de l'opium par le Gouvernement central et les gouvernements des provinces (en lakhs)(chiffres des réponses au questionnaire, sauf pour les deux dernières années, rapports annuels).		Recettes tirées de l'opium par les gouvernements des provinces (chiffres des rapports annuels)		Différence = Recettes tirées de l'opium par le gouvernement central c. a. d. des exportations
<u>Lakhs de Rs.</u>	<u>Fr. S. or.</u>	<u>Rs.</u>	<u>Fr. S. or</u>	<u>Fr. S. or</u>
1929-30 652,91	124.052.900	2.87.70.519	54.663.986	69.388.914
1930-31 572,00	108.680.000	2.75.64.756	52.373.036	56.306.964
1931-32 493,13	85.804.620	2.53.32.084	44.077.826	41.726.794
1932-33 356,85	49.959.000	2.32.58.206	32.561.488	17.397.512
1933-34 Les chiffres manquent		2.21.83.253	28.838.229	
1934-35 243,67	28.509.390	2.16.66.653	25.349.984	3.159.406
1935-36 230,90	26.322.600	2.20.61.680	25.150.315	1.172.285
<p><u>Nota:</u> La valeur des roupies en francs suisses a été calculée selon le taux moyen annuel des changes, soit: fr.suisse 1,90 en 1929, 1,90 en 1930, 1,74 en 1931, 1,40 en 1932, 1,30 en 1933, 1,17 en 1934, et 1,14 en 1935.</p>				

II. ETATS INDIENS.

1) Relation entre la superficie des cultures de pavots et la superficie totale des cultures.

Dans les Etats Indiens, le pavot est cultivé dans les Malwa States, comprenant les Etats de l'Inde centrale et du Radjpoutana, l'Etat de Gwalior et l'Etat de Baroda, et dans les Hymalayan States, comprenant l'Etat de Cachemire.

La superficie totale des cultures de pavots à opium dans les Etats indiens a été donnée par une lettre de l'India Office", du 16 avril 1937, comme égale à 11 214 hectares en 1935. En admettant que les contrats réduits actuels, passés avec les Etats Malwa soient prolongés, à l'expiration de leur période de validité, on ne croit pas que l'étendue future des cultures de pavot dans les Etats dépassera 25.000 acres, soit 10 117 hectares, superficie qui, dans les années normales, doit produire environ 211 299 kilogrammes d'opium brut ou 160 811 kilogrammes d'opium abkari. On ne peut pas indiquer la relation existant entre cette superficie et la superficie totale des terres cultivées dans les Etats, mais elle est certainement infinitésimale.

Dans l'Etat de Gwalior, la superficie totale des terres cultivées, d'après le rapport annuel de l'Administration pour l'année 1933-1934, était de 1 869 684 hectares, et celle des cultures de pavot seulement de 2678 hectares, soit une relation de 0,14 %.

Dans l'Etat de Baroda, la superficie totale des terres cultivées, pendant les années 1929/1930 à 1932-1933 a été de 1 545 692 hectares, et la superficie moyenne de cultures de pavot à opium pendant la même période a été de 197 hectares, soit une relation de 0,012 %.

Dans l'Etat de Jammu et Cachemire, pendant l'année 1932 la superficie totale des terres cultivées était de 930 049 hectares, et la superficie des cultures de pavots à opium était de 193 hectares, soit une relation de 0,02 %.

Dans l'Etat d'Indore, la zone autorisée actuelle est considérablement inférieure à un millième du total des superficies cultivées.

2) Conditions de culture et problème du remplacement.

a) Etats de l'Inde centrale et du Radjpoutana.

Toutes les cultures de pavots à opium dans les Etats rentrent dans la catégorie de la petite production. Les terres qui font l'objet d'une licence ont généralement une superficie inférieure à un acre (0 Ha,404671), mais il peut arriver qu'un seul cultivateur possède jusqu'à 3 ou 4 acres (1ha.2, ou 1ha.6)

En aucun endroit de l'Inde centrale ou du Radjpoutana, il n'y a de production de pavot à opium en grand, "organisée sur une base capitaliste", bien que les travaux agricoles des cultivateurs soient en grande partie financés au moyen de prêts ou avances accordés par l'acheteur, c'est-à-dire le Gouvernement, ou, dans le cas de l'Etat de Kotah, les négociants en gros.

Dans les Etats participant à l'Arrangement collectif et dont la production, en 1932/1933, avait été de 136 951 Kgs, on comptait 26 361 cultivateurs.

Dans tous les Etats de l'Inde centrale et du Radjpoutana, l'étendue des cultures a atteint son maximum à l'époque du commerce avec la Chine en 1871, où elle atteignait 227 425 ha.; 33 ans plus tard, en 1904, elle n'atteignait que 29 136 ha. Après la cessation inévitable des exportations à destination de la Chine, en 1913, il restait un marché local qui exigeait environ 112 194 Kgs. d'opium par an, et une accumulation de stocks en excédent atteignant environ 2 617 860 Kgs. En 1915/1916, la superficie cultivée en pavot à opium dans l'Inde centrale et le Radjpoutana était tombée à 586,5 ha et à 3 691,5 ha respectivement.

Cette réduction si importante des cultures a donc amené une crise économique considérable, atténuée toutefois, par certains facteurs. En effet, une grande partie des terres consacrées à la culture du pavot dans l'Inde centrale et dans le Radjpoutana n'étaient pas véritablement propres à cette culture. C'est pourquoi, les cultivateurs se sont mis d'eux-mêmes à substituer progressivement d'autres cultures à celle du pavot. D'ailleurs à partir de 1914 et tant que dura la grande guerre, le blé, le coton et la canne à sucre furent plus rémunérateurs que le pavot. D'autre part, en raison de la demande croissante de morphine indienne que la guerre avait déterminée, la culture du pavot dû être reprise, en 1916, pour le compte du Gouvernement de l'Inde, dans certains Etats spécialement choisis. En outre, le Gouvernement avait racheté une partie des stocks accumulés de Malwa, jusqu'à la fin de 1924, soit 2 094 288 kgs. Cette culture du pavot pour le compte du Gouvernement, sur un plan réduit et moins rémunérateur, se poursuit encore. En 1931, le Gouvernement décida, à l'occasion de sa campagne contre la contrebande d'opium, de racheter chaque année une partie des stocks de Mewar, évalués à environ 448 776 kgs et ces opérations de rachat devaient prendre fin en 1936.

La situation actuelle est donc la suivante : les excédents considérables de stocks des Etats ont été liquidés et, sauf une exception importante, la production est pratiquement limitée à celle qui s'effectue pour le compte du Gouvernement de l'Inde.

L'importance qui est encore attribuée à la question de la culture du pavot, même par les Etats qui l'ont maintenant interdite, est due à des raisons en partie d'ordre sentimental et en partie d'ordre politique. Les Etats se rappellent qu'à l'époque de leur prospérité, l'une des principales sources de leur richesse était le commerce d'exportation d'opium, et ils craignent, - ou craignaient -, dans certains cas, que le non-exercice du droit de cultiver n'entraîne l'extinction de ce droit. D'ailleurs, les contrats actuels passés avec le Gouvernement sont très profitables aux Etats qui en bénéficient, surtout dans les conditions économiques présentes. Les raisons indiquées dans le cas de l'Inde britannique pour expliquer pourquoi le pavot à opium reste une culture très en faveur auprès des titulaires de licences s'appliquent également ici. La principale est que le pavot est une récolte transformable en argent liquide qui leur permet d'acquitter l'impôt foncier. Sans doute, on période économique

normale, lorsque les prix de gros des produits agricoles ne sont pas inférieurs à ceux qui étaient pratiqués en 1928-1929, la substitution progressive d'autres cultures ne devrait pas, si elle était nécessaire, soulever de très sérieuses difficultés administratives, si l'on en juge d'après les fluctuations beaucoup plus importantes, qui se sont produites autrefois dans les superficies des cultures de pavot. Néanmoins, dans l'état actuel des choses, toute proposition tendant à un tel remplacement se heurterait à l'opposition à la fois des cultivateurs et des Etats, en raison des avantages spéciaux que les uns et les autres retirent de cette culture.

b) Etat de Gwalior.

Les remarques faites pour l'Inde centrale et le Radjouptana s'appliquent aussi à cet Etat.

Le pavot à opium était autrefois classé au premier rang des cultures les plus profitables de cette région.

Le pavot à opium est généralement cultivé 1) sur des terres "kali" ou terres noires à coton, fortement fumées; 2) sur des terres mélangées ou "dhamni" (brunes et noires) de couleur noirâtre; 3) sur un sol argileux brun ou "bhuri" et 4) sur un mélange de terre brune et de terre sablonneuse ou "reury". On a constaté que ce sont les terres "bhuri" qui ont le meilleur rendement et donnent le produit de meilleure qualité. La culture du pavot à opium exige en général de 7 à 9 irrigations; l'eau est généralement amenée de puits et de réservoirs par des canaux, et, dans certains cas, elle est puisée dans les fleuves au moyen de pompes (odhi).

Dans les zones où la culture du pavot a été supprimée, aucune autre culture ne l'a remplacée jusqu'ici avec profit. La substitution de la canne à sucre au pavot est en général impossible, car cette culture exige beaucoup plus d'eau que ne peuvent en fournir les puits de la région de Malwa.

Les cultivateurs et les commerçants de la région de Malwa, qui se livraient à la production et au commerce de l'opium, ont subi, sans protester, de très grandes pertes, par suite des réductions imposées. La diminution des cultures de pavot a également éprouvé le commerce des graines de pavot et de l'huile des graines qui est tombé approximativement au 10ème de son chiffre d'autrefois; ce sont donc à la fois, les cultivateurs, commerçants et fabricants d'huile qui ont été durement frappés.

c) Etat de Baroda.

Dans cet Etat, le pavot n'est cultivé que dans le taluka de Sidhpur de la division de Mehsana. Le sol de cette région est léger, sablonneux et tout à fait propre à la culture du pavot à opium.

Ce sont les propriétaires qui cultivent en général leurs propres terres et paient l'impôt foncier directement au Gouvernement.

Dans la division de Mehsana, le blé et la graine de colza sont les principales cultures d'hiver. Les raisons pour lesquelles les cultivateurs préfèrent le pavot à opium aux autres cultures sont essentiellement les suivantes :

La culture du pavot à opium exige moins de travail et est moins onéreuse. Le blé et la graine de colza exigent de 10 à 15 irrigations, à intervalles rapprochés; le pavot à opium seulement 7 à 8.

Le suc de pavot est acheté par l'Etat à un prix fixe, alors que les cultivateurs doivent vendre leurs autres récoltes à des "sowkars", à un prix inférieur à celui du marché.

Si la culture du pavot était supprimée dans le district de Mehsana, les cultivateurs devraient la remplacer par celles du blé et de la graine de colza, c'est-à-dire par des cultures qui sont moins rémunératrices.

Etant donné que les exportations d'opium à destination de la Chine ont cessé en 1913, le pavot à opium n'est cultivé que dans la mesure nécessaire pour satisfaire aux besoins locaux. Il faut tenir compte du fait que, si la consommation de l'opium parmi la population du pays est en voie de diminution, il existe de nombreuses classes d'habitants qui sont habitués à consommer cette drogue. Il est d'usage de la prendre mélangée à de l'eau, au cours des cérémonies nuptiales, des fêtes et foires. Dans les classes arriérées, on administre encore de l'opium aux enfants pour les faire dormir. La drogue est employée par les médecins, les vaidyas et les établissements de chimie pour les besoins de la médecine.

Dans l'Etat de Baroda, le commerce des graines de pavot est insignifiant.

d) Etat de Cachemire.

Le pavot est cultivé ici dans une région montagneuse entre 1000 et 2000 mètres, dans des champs disposés en terrasses de peu d'étendue. Etant donné que le sol est de qualité relativement pauvre, et, bien que l'on puisse y cultiver le froment, le maïs et l'orge, c'est la culture du pavot qui est la plus rémunératrice.

La terre est en général cultivée par de petits propriétaires paysans, avec l'assistance des membres de leur famille ou d'un ou plusieurs ouvriers à gages. Le nombre de leurs entreprises est évalué à 1246.

Dans cette région en particulier les cultures de pavot présentent de l'importance non seulement en raison de l'opium qui en est tiré, mais aussi à cause des multiples emplois que les cultivateurs peuvent faire des diverses parties de la plante : les feuilles consommées comme légume, l'huile des graines employée comme beurre, le suc à la place du lait, les graines et leur huile comme comestibles.

III. RECETTES TIREES DE L'OPIUM.

A. Inde centrale et Radjpoutana.

Ces régions comptent de 80 à 90 Etats qui tirent tous des ressources de l'opium.

1. Recettes de la production.

12 Etats tirent des revenus appréciables de la culture. Ces revenus sont représentés par les sommes que le Gouvernement de l'Inde verse chaque année aux Etats, pour l'achat de

l'opium qu'ils lui livrent, aux termes des contrats actuels qui ont d'ailleurs réduit les contingents; 1/3 de cette somme va aux Etats, 2/3 aux cultivateurs. En plus, le Gouvernement de l'Inde verse aux cultivateurs, par l'intermédiaire des Etats, un bonus pour la production d'opium sans production d'huile. Ce total se décompose donc comme suit:

Sommes perçues du Gouvernement de l'Inde par les Etats :

a) pour le compte des Etats à raison de 3 roupies par seer, c'est-à-dire de Frs.Sor3,66 par kg., soit 525 000 roupies :	Frs.S.or	598 500.-
b) pour le compte des cultivateurs des Etats 1 050 000 roupies, soit :	" " "	1 197 000.-
c) en outre, à titre de "bonus" pour les cultivateurs à raison de Frs.S.or 1.22 par kg. pour la production d'opium sans production d'huile, 175 000 roupies, soit :	" " "	199 500.-
<u>Soit un total d'environ :</u>	<u>Frs.S.or</u>	<u>2 000 000.-</u>

En plus de ces recettes, deux Etats reçoivent à titre d'indemnité spéciale en raison des réductions récemment apportées à leurs contingents 21 629 roupies soit : Frs.S.or 24 657.-

2. Recettes des impôts sur la consommation ("excise duty")

En plus des sommes susmentionnées, les Etats tirent des revenus de l'imposition de l'opium consommé dans les débits autorisés par eux. Le produit moyen de cet impôt, déduction du prix coûtant, est d'environ 25 roupies par seer Frs.S.or 30.48 par kg.

La consommation annuelle moyenne, qui était en 1932/1933 de 1 kg 403 par 1000 habitants dans l'Etat de Gwalior, n'est probablement pas beaucoup plus élevée dans les autres Etats cultivant le pavot à opium. Le taux de consommation dans les Etats producteurs est sensiblement inférieur à celui des autres Etats, fait qui est probablement dû en grande partie à la détention illicite d'opium par les cultivateurs.

Dans les Etats non producteurs, l'impôt par seer varie considérablement, et la consommation est en raison inverse du taux d'imposition. Dans certaines parties du Bundelkhand le prix de livraison aux détaillants atteint jusqu'à Frs.S.or 97.54 par kg. Dans un grand nombre d'Etats, le prix de livraison varie de 36.58 à 42.67 Frs.S.or par kg. Dans l'Etat d'Udaipur, le prix de vente au détail est actuellement de Frs.S.or 19.51 par kg.

Etant donné la diversité dans le taux de l'impôt, il n'est pas possible de calculer le montant total de ces revenus pour l'ensemble des Etats. On peut signaler, à titre d'indication que les revenus obtenus par trois des principaux Etats du Radjpoutana, à savoir Jodhpur, Jaipur et Bikaner où l'on ne cultive pas le pavot ont atteint en 1932 Frs.S.or 1 376 200

B. Etat de Gwalior.

Recettes.

La principale source de revenus du Service de l'opium est le produit de la redevance prélevée sur les titulaires de licences, à raison de 3 roupies par seer, soit : Frs.S.or 3.66 le kg.

Le tableau suivant indique le revenu brut et net du Service de l'opium et le pourcentage du revenu brut de ce Service par rapport au revenu brut total de l'Etat. (On ne possède par le revenu net de l'Etat).

Année	Revenu brut total de l'Etat.	Revenu brut du Service de l'opium.	Dépenses budgétaires effectives.	Revenu net du Service de l'opium.	Pourcentage du revenu brut du Service de l'opium par rapport au revenu brut total de l'Etat.
	Frs.S.or	Frs.S.or	Frs.S.or	Frs.S.or	
1928-29	39 451 574	101 953	59 018	42 934	0.26
1929-30	38 602 600	571 410	60 042	511 368	1.48
1930-31	36 257 561	602 322	58 893	543 430	1.66
1931-32	---	506 669	59 927	446 742	
1932-33	---	488 091	4 491	447 151	
1933-34	---	156 000	32 644	123 356	

Note.- Les comptes n'étant pas complets, il n'a été indiqué que des chiffres approximatifs dans les colonnes 3, 4 et 5.

C. Etat de Baroda.

Recettes

Il n'est pas perçu d'impôt foncier additionnel pour la culture du pavot à opium. Le chiffre proportionnel des revenus tirés de l'opium par rapport au revenu total de l'Etat pour les années 1929 à 1932 est indiqué ci-dessous :

	Revenu tiré de l'opium		Revenus totaux de l'Etat		Pourcentage des recettes tirées de l'opium, par rapport au revenu total de l'Etat.
	Roupies	Frs.S.or	Roupies	Frs.S.or	
1929-30	494 000	938 600	26534000	50 414 600	1.86
1930-31	446 000	847 400	25966000	49 335 400	1.72
1931-32	420 000	730 800	24943000	43 400 820	1.68
1932-33	379 000	530 600	27010000	37 814 000	1.40

Les droits perçus pour les licences sont de 17,07, 21,95 et 24,39 Frs.S.or le kg. pour les débits dont le chiffre de vente atteint 46 kg.750 ; 70 kg.125 et plus de 70 kg.125 respectivement.

D. Etat de Jammu-Cachemire.

Recettes.

Le tableau suivant indique le chiffre proportionnel des revenus tirés de l'opium par rapport au revenu total de l'Etat.

	<u>Total des revenus de l'Etat</u>		<u>Revenus tirés de l'opium (y compris les droits de licences et les bénéfices tirés de la vente de l'opium)</u>		<u>Pourcentage des revenus tirés de l'opium par rapport au revenu total de l'Etat.</u>
	Roupies	Frs.S.or	Roupies	Frs.S.or	
1928-29	25110617	47 710 172	76 928	146 163	0.31
1929-30	25923601	49 254 842	83 230	158 137	0.32
1930-31	24872226	43 277 673	79 207	137 820	0.32
1931-32	21994747	30 792 646	70 908	99 271	0.32

JAPON PROPREMENT DIT.

Le Japon proprement dit n'est pas un pays exportateur, mais un pays importateur d'opium brut, en vue de la fabrication des stupéfiants. La culture du pavot n'y présente qu'une faible importance économique du point de vue de la population et de l'Etat.

1. Etendue des cultures : régime foncier; population intéressée.

Selon la réponse du Japon au Questionnaire, d'après les renseignements fournis pour 1935, le pavot est cultivé dans la Préfecture d'Osaka (350 ha. environ), de Wakayama (1000 ha. environ) et pour le reste (150 ha. environ) dans les Préfectures d'Iwate, Nagano et autres.

Ainsi qu'il est indiqué dans le document O.C./Confidentiel/18(1), la superficie des cultures de pavot était au total de 1502 ha. en 1935 et de 1672 en 1936, la production étant de 18 619 kgs. d'opium en 1935 et de 17 326 en 1936. Le pourcentage de la superficie des cultures de pavots par rapport à la superficie totale des terres cultivées est insignifiant : en 1934, 0,144 pour mille et en 1935, 0,250 pour mille.

Le pavot est cultivé sous le régime du Monopole d'Etat avec un système de licences pour la culture. Le nombre des personnes qui ont obtenu une licence pour cultiver le pavot à opium est de 7 501 en 1934, 14 354 en 1935 et 12 724 en 1936.

La culture du pavot à opium qui, du point de vue des conditions de terrain et de climat pourrait être pratiquée dans tout le pays, l'est surtout dans les régions tempérées.

La culture du pavot à opium est pour les paysans une culture complémentaire, pour laquelle ils peuvent utiliser les terrains secs où ils cultivent le riz, étant donné que ces deux cultures se font alternativement. Cette culture est d'une importance tout à fait secondaire; elle est pratiquée sur une faible échelle par de petits agriculteurs travaillant pour leur propre compte avec l'assistance des membres de leur famille ou de quelques employés à gage, pour tirer un meilleur parti du terrain déjà utilisé pour une autre culture.

Les producteurs d'opium brut sont tenus d'envoyer la totalité de leur récolte aux dépôts du Gouvernement, contre paiement d'une indemnité préalablement fixée par les autorités compétentes. Il n'a pas été fourni au Secrétariat de renseignements sur le prix auquel la récolte leur est achetée.

2. Importance économique pour le pays et pour l'Etat.

L'opioculture ne présente guère d'importance pour la vie économique du pays, ni pour l'Etat, étant donné que le Japon n'est pas exportateur d'opium, mais qu'il en est même importateur pour 9 971 kgs. en 1935 et 21 825 en 1936.

D'après les rapports annuels pour 1934, 1935 et 1936, les recettes tirées de l'opium sont trop peu élevées pour qu'il soit possible d'établir un rapport avec les recettes totales du pays.

LE CHOSEN (COREE)

I. IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR LA POPULATION.

Le pavot est cultivé dans certaines parties des provinces de Keikido, Kogendo, Kankyonando et Kankyôh kudo, où les autorités policières peuvent surveiller facilement les cultures. Il s'agit surtout de terrains pauvres dans des régions montagneuses qui ne sont pas reliées entre elles par des voies de communication. Les seules autres cultures sont le kaolun, le millet et les pommes de terre.

Il s'agit d'une petite culture effectuée par des fermiers dans des propriétés privées; il n'y a pas de grande culture. En 1932, le nombre des producteurs était de 4 199, en 1934 de 11 242, en 1935 de 14 254 et en 1936 de 18 482.

Cette augmentation du nombre des producteurs correspond à une augmentation de la superficie cultivée au cours de ces dernières années. Cette superficie est passée de 735 ha. en 1930, à 1052 en 1931, 1067 en 1932, 2240 en 1933, 2177 en 1934, 2481 en 1935 et 2384 en 1936.

Le rapport entre la superficie des cultures de pavot et la superficie totale des cultures est très peu élevé. Il est de 0,0171 pour mille en 1929, 0,0168 en 1930, 0,0241 en 1931. (On n'a pas d'indication pour les années suivantes).

Les prix ci-dessous sont payés aux producteurs d'opium en échange de l'opium recueilli par le Gouvernement. Il n'existe

pas de négociants en gros, et, par conséquent, pas de prix de gros. Il n'est rien payé pour l'opium contenant moins de 2% de morphine.

L'opium contenant 2 à 5% de morphine, est payé 21 sens le gr. (ou 0,21 yen)⁽¹⁾
 " " 5 à 9% " " " " 24 " " " (" 0,24 ")
 " " 9 à 13% " " " " 26 " " " (" 0,26 ")

Pour avoir une idée de la valeur de la production, si l'on prend un opium d'une teneur intermédiaire, soit de 5 à 9% de morphine, payé 0,24 yen le gramme, on a pour l'année 1936, pour laquelle la production est de 27 305 kgs.,

240 yens⁽¹⁾ pour un kilogramme, soit
 240 x 27 305 = 6 553 200 yens ou Frs.S.or 5 897 880.

II. IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR LE PAYS ET L'ETAT.

D'après la réponse du Gouvernement japonais au Questionnaire, l'industrie de l'opium exerce une influence très minime sur la vie économique du pays. L'opium produit, conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur l'opium, est envoyé au Gouvernement général qui l'utilise pour la fabrication des stupéfiants nécessaires dans le pays. Dans ces conditions, on n'a pas tenté jusqu'à ce jour de substituer d'autres cultures à celle du pavot. Nul n'est autorisé à fabriquer les drogues à titre privé, et, par conséquent, il n'est prélevé aucune taxe sur l'opium produit dans le pays. Si cette production laisse quelques recettes budgétaires nettes, c'est par suite de la vente des stupéfiants, mais la somme ainsi produite est insignifiante. Le tableau ci-après indique les recettes provenant de la vente des drogues, les dépenses entraînées par l'achat de l'opium chez les producteurs et d'autres dépenses courantes.

	Recettes	Dépenses	Balance
1929	<u>Yens</u> 264,74	<u>Yens</u> 57.376,46	<u>Yens</u> -57.111,72
1930	198.298,99	79.674,96	118.624,03
1931	275.626,74	270.709,37	4.917,37
1932	284.614,53	285.386,13	- 771,60
Moyenne annuelle	189.701,25	173.286,73	16.414,52

On ne possède pas les chiffres pour 1933 et 1934, mais, d'après les rapports annuels, le chiffre des recettes de l'opium en 1935 était de 433 786 yens (1er avril 1935--1er avril 1936), et en 1936 de 1 028 831 yens. On suppose qu'il s'agit de recettes brutes; on constate que ces recettes sont en augmentation assez considérable par rapport aux chiffres des années citées dans le tableau ci-dessus.

 (1) 1 yen = 100 sens.
 1 yen = Fr.S.or. 0,9, en 1936.

D'après la réponse au Questionnaire et les rapports annuels, il n'existe aucune relation particulière entre les recettes provenant de l'opium et le montant total des recettes du pays. Le rapport entre ces deux chiffres est insignifiant. Si l'on prend l'année 1932, le montant total des recettes budgétaires du pays était de 180 000 000 de yens, et les recettes provenant du Monopole de l'opium s'élevaient annuellement en moyenne (recettes nettes) à 16 414 yens, ce qui représente donc un peu plus de 1/10000.

Toutefois, il est vrai qu'ainsi qu'il est indiqué plus haut, les rapports annuels pour 1935 et 1936 accusent une augmentation sensible des recettes. Il est possible que cet accroissement de recettes soit en rapport avec le développement, au cours de ces dernières années, d'un commerce d'exportation, en particulier à destination du "Mandchoukouo", qui ressort des chiffres fournis au Comité Central Permanent de l'Opium et figurant dans le Document O.C./Confidentiel/18 (c) Tableau A. En effet, les exportations d'opium brut de Chosen qui n'étaient en 1931 que de 1227 kgs. et en 1932 de 2082 sont passées en 1933 à 14 414, en 1934 à 14 342, en 1935, à 11 253 et en 1936 à 22 509. Sans doute, une partie de ces exportations est destinée à des territoires de l'Empire japonais : Formose et Territoire à bail du Kouan-Toung, mais, d'après les déclarations des autorités coréennes, sur ces totaux, les quantités suivantes ont été exportées à destination du "Mandchoukouo" :

1933 : 1899 kgs; 1934 : 6808; 1935 : 3752; 1936 : 11 238.

On ne possède pas le chiffre de la valeur que représentent ces exportations.

La production de l'opium dans le pays n'est donc pas exclusivement destinée à satisfaire aux besoins médicaux et scientifiques du Chosen, il existe un commerce d'exportation dont le développement paraît correspondre aussi à l'augmentation de la superficie des cultures, qui s'accuse à partir de 1933.

(Ce chapitre remplace le chapitre de la Yougoslavie du document O.C./Confidentiel/23).

YUGOSLAVIE.

I. IMPORTANCE DE LA CULTURE DU PAVOT POUR LA POPULATION.

La culture du pavot à opium n'est développée que dans la partie sud-orientale de la banovine du Vardar, des deux côtés du fleuve Vardar, jusqu'aux frontières de l'Etat à l'est (Bulgarie) et au Sud (Grèce), soit actuellement dans dix-sept arrondissements.

Cette zone territoriale comptait au recensement de 1931, 1 574 243 habitants au total. Sur ce total, d'après les renseignements fournis par les autorités yougoslaves, le nombre des personnes dépendant de la culture du pavot est de 9 000 à 10 000 familles. Les familles sont parfois très nombreuses (30 à 40 personnes), mais la moyenne, dans la zone en question est de 10 à 12 personnes par famille.

On peut donc évaluer à environ 100 000 personnes la population qui vit de la culture du pavot à opium. Le pavot à opium n'est pas cultivé par des entreprises capitalistes, mais par de petits propriétaires ne possédant souvent pas plus d'un hectare de terre.

L'importance économique de la culture du pavot pour la Yougoslavie, dans son ensemble, n'est pas considérable, mais le fait que cette culture est concentrée dans un district, la rend très importante pour ce district, et, de ce fait, elle intéresse le pays tout entier. La superficie totale des cultures de pavot à opium représentait en 1929 4,66% de la superficie totale des terres arables dans la zone de l'opioculture. Il faut, toutefois, pour se rendre compte de l'importance réelle de cette culture, prendre en considération le revenu que l'on en tire. Le revenu brut de l'opioculture, dans la zone en question, s'est élevé en moyenne pour la période 1928-1930 à 129 580 000 dinars par an, soit environ 25% des revenus bruts de toutes les terres de la zone de l'opium. Dans certains arrondissements, comme ceux de Yeles, Negotin, Kavadar, le revenu tiré de l'opioculture dépassait 50% du revenu total des terres arables. (Voir document O.C./Confidentiel/23).

Les agriculteurs cultivent le pavot selon le système de l'assolement, l'opioculture étant pratiquée une fois au moins en trois ans. Par conséquent, les paysans ne dépendent pas uniquement des produits de l'opium pour leur subsistance quotidienne, mais la culture du pavot est sinon leur seule, du moins leur principale occupation; elle présente pour eux l'avantage d'être, même en tenant compte de la crise des prix, particulièrement rémunératrice, le kilogramme d'opium étant encore payé 200 dinars, et elle permet au paysan, qui vend son opium au Monopole, de percevoir ainsi immédiatement un argent liquide que ne lui procureraient pas les autres récoltes. En outre, comme le rendement en huile extraite des graines de pavot de la variété cultivée en Macédoine suffit à couvrir les frais de culture, le rendement en opium constitue un bénéfice net. Enfin, il ne faut pas perdre de vue le fait que l'opioculture ne peut prospérer que dans les pays où la main-d'oeuvre est bon marché; c'est le cas en Yougoslavie où elle est effectuée par des paysans qui ont, à leur disposition, suffisamment de main-d'oeuvre familiale et n'ont pas besoin de recourir à la main-d'oeuvre salariée.

Réduction des cultures et de la production, et augmentation des stocks, comme conséquence de la crise des prix.

Quels que soient les avantages que présente pour l'agriculteur la culture du pavot, il doit faire face maintenant à la crise de l'opium, qui a provoqué en fait une réduction progressive des cultures. L'historique auquel il a été procédé sous cette rubrique, dans le document O.C./Confidentiel/23, pages 68 à 73, nous permet de dégager quelques traits propres à faire ressortir exactement la situation économique de la population intéressée, situation influencée par la crise générale due à la dépression des prix. Jusqu'en 1930, on payait aux fermiers le kilogramme d'opium de 700 à 900 dinars en moyenne, en 1930 les prix s'élevèrent, et en février 1931, atteignirent

jusqu'à 1 250 dinars. Les prix tombèrent ensuite précipitamment, et sont maintenant descendus à 250 et 200 dinars le kilogramme. Le résultat a été une réduction des cultures passée de 10 200 hectares en 1925, à 7 042 hectares en 1935 et à 7 826 en 1936 et la production de 148 000 kgs. en 1925 à 75 000 en 1935, et à 63 220 en 1936, alors qu'en dépit de cette réduction des cultures, les stocks accusaient une progression considérable, surtout au cours de ces dernières années, puisque ces stocks atteignaient 100 000 kgs. en 1936, et 120 000 kgs. en 1937. (Rapport du Comité Central Permanent de l'Opium).

Cette situation n'a été améliorée que dans une mesure limitée par l'intervention de l'Etat qui, en adoptant la Convention de Genève de 1925, a cherché à libérer la production yougoslave de la main-mise des intermédiaires étrangers, et s'est efforcé, par la promulgation de la loi sur les stupéfiants du 1er janvier 1932 et de l'établissement d'un Monopole d'exportation, de remédier à la dépression des prix.

Sans doute, les dispositions prises par le Gouvernement, et en particulier la conclusion en 1932 de l'Accord turco-yougoslave, renouvelé en 1934, ont eu pour effet de relever les prix temporairement, mais le prix, auquel le Gouvernement yougoslave a dû acheter la récolte, n'a pu être établi qu'avec des sacrifices de sa part, puisqu'il a dépassé la parité mondiale, et il apparaît bien que toutes les mesures prises ne suffisent pas à enrayer cette baisse des prix, parce qu'elles ne peuvent pas avoir d'action sur l'ensemble du marché mondial. L'opioculture a donc perdu une partie de sa valeur économique du fait du marasme des prix.

II. QUESTION DU REMPLACEMENT DES CULTURES.

C'est pourquoi le programme du Gouvernement yougoslave qui tend à une protection plus efficace des cultivateurs et à un redressement des prix a dû envisager aussi un remplacement de l'opioculture. Dans quelle mesure ce remplacement s'est-il déjà effectué, et quelles sont ses possibilités pour l'avenir ?

D'après les renseignements fournis par les autorités yougoslaves, le fait essentiel est que le pavot à opium peut prospérer également sur des terrains qui conviennent moins bien à d'autres plantes, parce que le pavot profite très bien de la sécheresse et de la chaleur. C'est ce qui explique qu'en Serbie du sud cette culture soit plus florissante que la plupart des autres cultures. Les districts de Ovde Polje, Stip, Tikves, Kavador ont le climat le plus sec, non seulement de la Yougoslavie et de la péninsule balkanique, mais de l'Europe tout entière. C'est à une très faible pluviosité (variant de 380 à 650 mm.) et notamment à la rareté des pluies à l'époque de la maturité du pavot que l'opium de ces districts doit une teneur si élevée en morphine, teneur supérieure à celle de tout opium d'autre provenance. Sans doute, le rendement de la

récolte d'opium est plus grand dans les régions où la pluviosité est plus forte, mais la teneur en morphine de l'opium récolté y est moindre, par exemple dans la vallée de la Strumica. D'autre part, la faible pluviosité rend les terrains en question peu favorables à d'autres cultures susceptibles d'être substituées à celle du pavot. Telle est, du point de vue agricole, la raison qui rend difficile le remplacement de la culture du pavot.

Néanmoins, le Gouvernement a pris diverses dispositions en vue de réaliser, dans la mesure du possible, une limitation de l'opioculture. Aux termes de la loi de 1932, il a créé un Fonds de l'opium, disposant actuellement de 2 millions de dinars, destiné, entre autres, à fournir des ressources pour les travaux visant le remplacement de la culture du pavot. Cinquante agronomes se livrent à une campagne à cet effet dans les districts producteurs. Le Département de l'Agriculture a établi une station expérimentale à Skoplje sur une étendue de 100 hectares. On n'a pas jugé possible de remplacer le pavot par le tabac, parce que le Monopole ne pouvait écouler de plus grandes récoltes, mais des essais ont été tentés en ce qui concerne le mûrier, le soya, la vigne, et surtout le coton et les graines oléagineuses.

La sécheresse du climat s'oppose, dans plusieurs districts à la culture du soya et à celle du mûrier; les essais continuent cependant; la concurrence de la soie artificielle ne permet pas d'envisager un développement de la culture du mûrier.

Des tentatives ont été faites pour encourager la production de la vigne, mais sans succès. Le sol ne se prête guère à la culture de la vigne, lorsqu'il est sec et sablonneux, et l'on manque des capitaux requis pour les installations indispensables.

Les efforts du Gouvernement se sont donc concentrés sur le développement des cultures de plantes industrielles : le coton et les plantes oléagineuses. Dans ce domaine, il n'est pas douteux que des résultats seront obtenus, mais ils ne seront sensibles que dans quelques années, et les autorités yougoslaves craignent qu'ils soient très limités pour les raisons suivantes :

Ainsi qu'il est indiqué plus haut, du point de vue de la nature du sol, le terrain de culture du pavot n'est pas favorable à la culture du coton ou des plantes oléagineuses, parce qu'il est trop pauvre, les plantes industrielles ayant besoin d'engrais pour prospérer.

Dans ces conditions, étant donné que le coton est une plante printanière, sa culture entraîne d'abord une diminution des terres en jachère, et des superficies consacrées aux semailles du printemps, surtout aux cultures sarclées. Le coton ne réussit pas sur les terrains peu fertiles, alors que ceux-ci produisent un opium ayant même une teneur élevée en morphine; on peut espérer par contre que dans les districts au sol fertile où l'opium obtenu n'a qu'une faible teneur en morphine la culture du pavot cède la place à celle du coton pour être transplantée sur les terres pauvres laissées jusqu'ici en friche ou cultivées en céréales.

En vue de favoriser ce remplacement, le Gouvernement a promulgué en 1936, un décret-loi sur le rachat du coton indigène, par lequel les importateurs de fibres et les industries travaillant le coton sont tenus de racheter aux producteurs nationaux tout le coton susceptible d'être utilisé industriellement aux prix qui sont fixés chaque année par le Gouvernement. La Yougoslavie vise ainsi à produire du coton pour ses besoins locaux, et grâce aux subventions du Gouvernement, le prix par kilogramme de coton payé aux cultivateurs atteint 17,5 dinars, tandis que les prix sur le marché mondial sont d'environ 8,5 dinars. La superficie des cultures de coton est passée dans le district de Strumica de 447 hectares en 1933 à 1.608 hectares en 1937; dans le district de Djevdjelija de 176 en 1933 à 408 en 1937; dans celui de Dojran de 193 à 360. Toutefois, étant donné cette disproportion trop grande entre le prix du coton indigène et les cours du coton sur le marché mondial, la production yougoslave ne pourra jamais prendre un développement tel qu'elle suffise aux besoins de la consommation intérieure. Le décret n'est entré en application qu'en 1937; il est donc difficile de dire dans quelle mesure l'augmentation des surfacesensemencées en coton entraînera une diminution des cultures de pavot.

En ce qui concerne les graines oléagineuses, le Gouvernement a promulgué, le 15 juin 1936, un décret-loi sur l'approvisionnement des fabriques d'huile de graines en graines oléagineuses en vue d'encourager le développement de la culture de la navette et du colza dans la Serbie du sud, surtout dans les régions productrices d'opium. Les prix des graines oléagineuses ont été portés de 1,20 dinars à 3,80. Des résultats ont déjà été obtenus mais, malgré le développement pris dans ces régions par ces nouvelles cultures, les surfacesensemencées en pavots n'ont pas diminué, l'augmentation des cultures de navette et colza s'étant faite au détriment des superficies emblavées en céréales d'hiver. La raison est la même que celle indiquée pour le coton; le sol de ces régions est trop pauvre pour se prêter à la culture des plantes oléagineuses en général.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'en dépit de tous les efforts officiels, le paysan n'est enclin à changer de culture, que si la culture nouvelle qu'on lui propose est tout au moins aussi rémunératrice que l'ancienne. D'esprit conservateur, il veut avoir certaines garanties en ce qui concerne les prix, et comme la crise des prix des produits agricoles est générale, il n'est pas aisé de lui donner ces garanties.

La situation en Yougoslavie est donc dominée par le fait que la culture du pavot est limitée à une région où il est difficile de la remplacer. Les efforts qui sont poursuivis, à cet effet, donneront des résultats, mais, d'après les autorités yougoslaves, il semble que la limite de réduction ne puisse guère être portée à un chiffre beaucoup plus bas que le chiffre actuellement atteint de 8.000 hectares.

III. IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR LE PAYS.

Le Secrétariat n'a pas de données officielles suffisantes pour pouvoir indiquer l'importance des recettes tirées de la culture du pavot à opium par rapport à l'ensemble des recettes de l'exploitation agricole totale du pays. Toutefois, si l'on considère la zone de l'opium, le revenu brut de l'opioculture ainsi qu'on l'a signalé plus haut, représentait en 1929-1930 environ 25% du revenu brut de toutes les terres arables de cette zone.

Si l'on compare la valeur en dinars des exportations d'opium yougoslaves à la valeur des exportations totales de la Yougoslavie, pendant les dix dernières années environ, on est amené à la constatation que la culture du pavot ne présente pas une importance considérable dans l'économie générale de la Yougoslavie, mais seulement du point de vue de la région intéressée.

En effet, si l'on consulte les "Statistiques du Commerce extérieur du Royaume de Yougoslavie", et que l'on observe le tableau comparatif des articles principaux d'exportation yougoslave, au cours de ces dix dernières années, l'on constate qu'en 1928 les exportations d'opium n'arrivaient qu'au 12ème rang, en 1929 au 14ème, en 1930 au 15ème; en 1931 et 1932 l'opium ne figurait pas parmi les 15 principaux articles d'exportation mentionnés, en 1933, il est au 15ème rang, en 1934, 1935 et 1936, il ne figure pas non plus parmi les principaux articles d'exportation. La valeur des exportations d'opium qui était en 1928 de 107 154 699 dinars (sur une valeur totale d'exportation de 6 444 700 000 dinars) tombait en 1930 à 27 078 315 dinars (sur une valeur totale d'exportation de 6 780 054 000 dinars) atteignait son point le plus bas en 1932, 4 554 000 dinars (sur une valeur totale d'exportation de 3 055 576 000 dinars), et était en 1936 de 13 160 164 dinars (sur une valeur totale d'exportation de 4 376 153 000 dinars).

Le pourcentage de la valeur des exportations d'opium par rapport à la valeur totale des exportations de la Yougoslavie, qui était de 1,66 en 1928, atteignait seulement en 1929 0,79, en 1934 0,14, en 1935 0,40 et en 1936 0,30 1).

IV. IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR L'ETAT.

On peut tirer quelques indications essentielles sur ce sujet des rapports annuels des Gouvernements, du texte des lois et règlements, tels que la loi sur les stupéfiants

1) Ces chiffres de pourcentage ont été indiqués par rapport à ceux figurant dans le document O.C./Confidentiel/23, où s'était glissée une erreur de virgule.

du 1er janvier 1932, du texte des Accords Turco-Yougoslave de 1932 et 1934, ainsi que des données que le Gouvernement yougoslave a bien voulu fournir à M. EKSTRAND, au cours de sa mission.

Il est dit dans les rapports annuels, pour 1934 et pour 1935, que l'on ne peut pas parler du montant des revenus de la production de l'opium, vu que l'Etat est intervenu sur le marché de l'opium en achetant la récolte entière à des prix dépassant la parité mondiale.

En ce qui concerne la production proprement dite, la déclaration pour la production de l'opium brut est exempte de taxes, d'après la loi sur les taxes; elle ne donne donc pas lieu à des recettes pour l'Etat.

D'autre part, aux termes de la loi sur les stupéfiants de 1932, le commerce extérieur est monopolisé, l'exportation de l'opium étant confiée exclusivement à la Société Privilégiée pour l'exportation des produits du pays (PRIZAD), Société créée par la loi du 15 avril 1930, qui a pour objet d'assurer l'écoulement aux prix les plus rémunérateurs possibles de l'ensemble des produits agricoles. De plus, aux termes des Accords turco-yougoslaves de 1932 et 1934, un Bureau central répartit les commandes d'opium entre les "Etablissements yougoslave et turc", d'après une clef fixe à raison de 25% pour la Yougoslavie et 75% pour la Turquie, chaque établissement encaissant le montant total de la facture pour l'opium qu'il livre. Le document O.C./Confidentiel/23 donne des renseignements détaillés sur l'organisation de cette Société. Le 95% de son capital a été versé par le Gouvernement.

Il existe un Fonds de réserve destiné à l'assainissement des affaires de l'opium et à la compensation de pertes éventuelles. Ce Fonds, alimenté par les bénéfices provenant des transactions de la Prizad est actuellement évalué à 12 millions de dinars. D'après les renseignements fournis par les autorités officielles, bien que la Prizad réalise des prix plus élevés sur le marché mondial que ceux qu'elle paie aux producteurs, elle ne recherche pas de profits au détriment des producteurs, mais elle doit tenir compte des pertes pouvant résulter de l'accumulation des stocks.

Le bilan de la Prizad, que le Gouvernement yougoslave a bien voulu adresser au Secrétariat pour l'année 1936-1937 donne les indications suivantes sur la situation financière du Bureau yougoslave pour l'exportation de l'opium:

"Le bénéfice brut du Bureau yougoslave atteint 5 131 644,26 dinars. Sur ce montant, il a été prélevé 1 952 737,28 dinars pour les frais réels, alors que le reliquat, d'un montant de 3 178 906,98 dinars a été affecté à la provision pour les pertes éventuelles sur l'opium, provision qui s'élève aujourd'hui à 6 781 640,82 dinars. Les frais déduits ont été diminués préalablement de 12 188,98 dinars sur le Fonds pour l'organisation de l'exportation d'opium, qui a été ainsi complètement épuisé.

Les intérêts aussi bien que les autres postes du bilan du Bureau ont été calculés d'après les conditions originales, et le bénéfice déclaré a été réservé pour couvrir les pertes éventuelles dans les années à venir."

Le rapport de la Prizad sur l'exercice 1936-1937 indique de plus que le Gouvernement a ouvert un crédit de 40 millions pour l'opium, crédit représentant vraisemblablement le prix d'achat de la récolte, qui devrait être, en principe, récupéré sur le montant des ventes.

Aux termes de l'article 20 de la loi de 1932, il a été constitué un Fonds de l'opium, dont il est question plus haut et qui a principalement pour objet d'encourager les expériences relatives au remplacement des cultures. Le Ministre du commerce dispose de ce fonds qui s'élève maintenant à 2 millions de dinars. Les ressources en sont fournies par la taxe spéciale de 3 dinars par kilogramme que l'Etat perçoit sur les exportations (taxe qui, pour 1935, représentait 110 109 dinars, et 96 840 pour 1936); la contribution des Entreprises autorisées pour la fabrication et l'importation des stupéfiants; les amendes pour infraction à la loi sur les stupéfiants, et la subvention à la charge du budget de l'Etat.

o

o o

Il paraît ressortir des considérations précédentes que, du point de vue économique et du point de vue fiscal, par rapport à l'économie générale et au budget total des recettes du pays, la culture du pavot à opium en Yougoslavie ne présente pas d'importance considérable, mais que, du point de vue social et du point de vue de la population et de la région particulièrement affectées, elle pose, en raison de la concentration des cultures et des conditions agricoles, un problème difficile, qui, de ce fait, intéresse le Gouvernement et le pays tout entier.

B.

ETUDE SYNTHETIQUE RESUMEE DU MEME ORDRE SUR L'ENSEMBLE
DES PAYS PRODUCTEURS ET QUESTION DU REMPLACEMENT DES CULTURES.

La présente étude a pour objet de donner une vue d'ensemble du problème, en groupant les renseignements disséminés dans les diverses études individuelles; elle a l'avantage de fournir aussi des chiffres et des indications plus récentes que ceux mentionnés dans le document de l'année dernière, et constitue à ce titre une mise au point générale.

Comme dans les études précédentes, on s'est placé au triple point de vue : 1) de la population intéressée (son importance, conditions de vie et régime foncier).

2) de la situation économique du pays (valeur représentée par la production de l'opium par rapport aux autres productions agricoles; s'il y a des exportations, valeur comparative de ces exportations par rapport à l'ensemble du commerce extérieur).

3) des intérêts de l'Etat (recettes tirées par l'Etat des divers impôts, taxes ou monopoles; leur importance par rapport au budget total).

L'idée qui est à la base de cette étude est que l'importance de la culture du pavot à opium pour la population et la vie économique des principaux pays producteurs ne saurait être négligée quand on envisage le problème de la limitation. Il convient, toutefois, de s'en faire une idée claire en se fondant sur la situation de fait actuelle. Il s'agit d'examiner les possibilités d'un remplacement des cultures et de leur écoulement sur le marché mondial.

Sans doute, la situation et les aspects du problème varient suivant les pays, cependant, il est intéressant de constater que l'on retrouve dans beaucoup de pays certains caractères essentiels analogues.

I. IMPORTANCE DE LA CULTURE DU PAVOT POUR LA POPULATION INTERESSEE.

Signalons d'abord un trait général de la culture du pavot. Il est avantageux de cultiver cette plante par assolement, c'est-à-dire que sa culture doit alterner avec d'autres, principalement les céréales, les légumineuses, le tabac et le coton. Il en résulte donc que, du point de vue strictement agricole, la substitution des cultures est possible. Cela étant, quelles sont les raisons essentielles qui expliquent la préférence donnée à la culture du pavot par la population des divers pays intéressés, car on peut observer, qu'avec quelques nuances, les motifs invoqués se retrouvent :

1) L'étude du pavot au point de vue agricole, effectuée par le Secrétariat, permet, par ailleurs, de préciser les qualités de sol et de climat indispensables pour cette culture. On peut, en tout cas, dire que certaines régions où la distribution d'eau convient mieux au pavot seraient moins propres à d'autres cultures. Dans certaines contrées d'Europe, la nature du sol dont s'accommode le pavot serait, de l'avis des experts locaux, moins favorable à la vigne et au tabac, par exemple. Le pavot s'adapte aussi à des altitudes très variées et, d'après certains experts, la teneur en morphine est même plus élevée à l'altitude.

2) La culture du pavot s'adapte aux conditions de l'agriculture familiale; elle n'exige pas une main d'oeuvre qualifiée, sauf par ce qui concerne les incisions à faire aux capsules et la récolte du suc, et l'on peut pour cela généralement trouver, dans les pays actuellement producteurs, une main-d'oeuvre nombreuse et expérimentée pour un salaire bas; la culture du pavot a l'avantage d'occuper une grande proportion du temps que le fermier et sa famille peuvent avoir de libre, lorsqu'ils ne sont pas pris par les autres travaux agricoles.

3) Le régime foncier généralement en vigueur est celui de la petite propriété, qu'il s'agisse de l'Orient ou de l'Occident, sauf en Iran - où les grandes propriétés productrices d'opium constituent la majorité, le soin de cultiver la terre étant toutefois laissé aux paysans, selon le système du métayage -, et en U.R.S.S. où la culture ne s'effectue depuis 1934 que dans des fermes collectives appelées "kolkhoses", selon le régime d'exploitation agricole en vigueur dans le pays.

4) L'opioculture présente généralement cet avantage important que l'opium est immédiatement payé aux cultivateurs dans les pays à monopole; il apporte ainsi une recette en argent comptant liquide, et que ne procureraient pas les autres récoltes. Dans un pays comme l'Iran où il n'existe pas encore de grandes facilités de transport, il est extrêmement avantageux de pouvoir vendre ce produit au Monopole; sa grande valeur sous un petit volume en fait une récolte idéale.

5) L'opium est normalement considéré comme un produit rémunérateur, malgré la crise des prix qui a affecté profondément l'opioculture. En dépit des efforts tentés de toutes parts par les Gouvernements (Accord turco-yougoslave de 1932 et 1934), (loi iranienne sur le monopole du 17 juillet 1928 et nouveau règlement administratif indiqué dans le rapport annuel pour 1936), tendant tous à enrayer la baisse des prix, à libérer en même temps le paysan de l'emprise des intermédiaires commerçants, il apparaît bien cependant, que les mesures prises sont insuffisantes pour combattre la baisse des prix, parce qu'elles ne peuvent pas avoir d'action sur l'ensemble du marché mondial. L'opioculture a donc perdu une partie de sa valeur économique du fait du marasme des prix.

6) Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que l'opium n'est pas le seul produit du pavot, cette plante est à double récolte : opium et graines, ce qui, par conséquent, augmente sa valeur rémunératrice.

Chiffre de population intéressée.

On ne dispose pas de statistiques spéciales sur le chiffre de la population intéressée dans les divers pays. Toutefois, d'après les renseignements officiels, en Bulgarie, il y aurait 2720 producteurs d'opium, et si l'on considère que la famille paysane bulgare normale est de 5 à 6 personnes, on obtient un chiffre de 13 600 à 16 320 habitants environ intéressés par ces cultures sur une population totale de 6 090 000 habitants (recensement de 1934). En Yougoslavie, on a évalué officiellement à environ 100 000 personnes la population qui vit de la culture du pavot. Le Secrétariat ne possède pas le chiffre officiel pour la Turquie, mais, d'après un article de presse paru dans "Voix Européennes" (Paris, février 1938) sous la signature de Sabiha Zekeriya, il y aurait dans ce pays 150 000 producteurs. On ne possède pas les chiffres de l'Iran et de la Chine, qui doivent être beaucoup plus considérables. Dans l'Inde britannique, le nombre des agriculteurs, qui travaillent pour leur propre compte avec l'aide de leur famille ou d'un ou plusieurs employés à gages a été évalué par le Gouvernement à 124 301 en 1932; on n'a pas de chiffre pour les Etats Indiens. Dans le Japon proprement dit qui n'est pas un pays exportateur, le nombre des personnes qui ont obtenu une licence pour la culture en 1936 est de 12 724; dans le Chosen, il s'élevait à 18 482 pour la même année.

Dans la plupart des grands pays producteurs, l'opioculture n'est pas concentrée dans une région exclusive du territoire, mais disséminée dans diverses provinces, sauf en Yougoslavie, où la culture est localisée dans une région bien délimitée qui s'y adonne très spécialement (partie sud-orientale de la banovine du Vardar).

II. IMPORTANCE DU POINT DE VUE DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS.

a) Quelle est l'importance de la production de l'opium brut par rapport aux autres productions agricoles?

Il faut quand on l'apprécie ne pas se borner à une comparaison de la superficie des cultures de pavot par rapport à celle des autres cultures, il faut tenir compte de la valeur de la récolte, cette valeur étant généralement plus considérable que dans le cas des autres produits. D'autre part, le revenu de la production peut être faible par rapport à l'ensemble des revenus agricoles du pays, mais il peut être élevé du point de vue d'une région particulière.

En Yougoslavie, la relation entre la superficie des cultures de pavot et la superficie totale des cultures est de 0,091, mais la superficie des cultures de pavots représentait en 1929, 4,66% du total des terres arables dans la zone de l'opioculture: dans cette zone, le revenu brut de l'opioculture s'élevait en moyenne pour la période 1928-1930 à 25% des revenus bruts de toutes les terres arables et, dans certains arrondissements, atteignait 50%.

En Turquie, la relation entre la superficie des cultures de pavot et la superficie totale des terres cultivées est de 0,3%. En Iran, elle est de 0,042% en 1936/1937; mais, si l'on considère les provinces productrices isolément, elle oscillait d'après les déclarations de la Commission d'enquête de 1926, entre 5 et 10%, et même 20%, et atteignait jusqu'à 60 et même 80% dans certaines régions.

En Bulgarie, en 1934, cette proportion était de 0,016 et le revenu de l'opium représentait seulement 0,042% du revenu total de l'exploitation agricole. En U.R.S.S., la proportion des superficies était de 0,007. Dans l'Inde britannique, par suite de la réduction importante des cultures de pavot, elle était de 0,018 en 1929-1930 et seulement de 0,004 en 1935/1936. On ne peut pas donner cette relation pour les Etats indiens, mais elle est très réduite. En Chine, dans les sept provinces frontalières où la culture du pavot est encore autorisée, la superficie des champs de pavots représente 1,22% seulement de la superficie totale propre à l'agriculture dans ces provinces et 0,21% de l'ensemble des terres propres à l'agriculture dans la totalité du pays. Au Chosen et au Japon, le pourcentage en question est insignifiant.

b) Valeur des exportations.

La baisse considérable des exportations d'opium, en dépit de quelques oscillations, caractérise d'une manière générale la situation du commerce extérieur des pays producteurs et exportateurs au cours de ces dix dernières années, avec un léger relèvement en 1935 et 1936. Le pourcentage de la valeur

des exportations d'opium par rapport aux exportations totales dans les divers pays n'est nulle part très élevé et accuse ce mouvement de baisse presque continu. En Bulgarie, ce pourcentage est de 0,076 en 1936. En Iran, il est passé de 21,4 en 1926-1927 à 2,4 en 1934-35 et à 5,3 en 1935-36. L'opium qui occupait le deuxième rang des principaux articles d'exportation iraniens en 1926-27, passe au dixième rang de 1933 à 1935 pour remonter seulement au septième en 1935-36. En Turquie, ce pourcentage est tombé de 4,56 en 1926 à 0,39 en 1934 pour remonter à 1,51 en 1936. L'opium qui, dans l'ensemble des exportations turques, occupait, du point de vue de la valeur, le neuvième rang en 1930, tombe au dix-neuvième rang en 1934 pour remonter seulement au quatorzième en 1936. En Yougoslavie, ce pourcentage qui ne dépassait pas 1,66 en 1928 est réduit à 0,30 en 1936. Les exportations d'opium, qui n'arrivaient qu'au douzième rang en 1928, passent au quinzième en 1930 et l'opium ne figure pas parmi les quinze principaux articles d'exportation dans les statistiques officielles pour ces dernières années. En U.R.S.S., le pourcentage des exportations d'opium est insignifiant, 0,031 en 1936. On sait que la Chine n'exporte pas; que l'Inde a cessé ses exportations. On ne possède pas le chiffre représentant la valeur des exportations du Chosen dans le "Mandchoukuo", qui étaient de 11.238 kilogrammes en 1936.

Dans l'ensemble, on est amené à la constatation que, même pour les grands pays producteurs et exportateurs, le commerce de l'opium, malgré son importance réelle, ne semble pas jouer un rôle important dans l'économie générale du pays et que, malgré les efforts des divers monopoles pour faciliter les exportations, la dépression des prix, l'insuffisance d'absorption des marchés, la pléthore des stocks constituent des facteurs solidaires qui laissent peser une incertitude sérieuse sur l'avenir de l'opioculture, et en diminuant d'autant l'importance économique.

III. IMPORTANCE ECONOMIQUE POUR L'ETAT.

L'étude de la législation et celle des bilans des divers monopoles permet de se faire une idée des recettes tirées par l'Etat de l'opium ou, parfois aussi, des sacrifices qu'il doit s'imposer pour maintenir l'opioculture, étant donné les conditions difficiles du marché.

Dans le cas de la Yougoslavie, par exemple, d'après les rapports annuels pour 1934-35-36, l'Etat n'a, en fait, tiré aucun profit de la culture du pavot, vu qu'il est intervenu sur le marché en achetant la récolte entière à des prix dépassant la parité mondiale. Pour l'exercice 1936-37, le Gouvernement a ouvert un crédit de 40 millions de dinars pour l'opium, représentant vraisemblablement le prix d'achat de la récolte. L'Etat est actionnaire de la Société Prizad pour l'exportation des produits du pays, à qui est confié le monopole de l'exportation de l'opium. D'après le bilan de la Prizad pour 1936-37, le bénéfice brut du Bureau yougoslave pour l'exportation de l'opium atteint 5.131.644,26 dinars, mais la totalité en est affectée à la couverture des frais réels ou des pertes éventuelles. D'autres ressources, principalement la taxe spéciale de 3 dinars par kilogramme à l'exportation, alimentent un Fonds de l'opium, qui a pour objet d'encourager le remplacement des cultures.

En Turquie, l'opium brut n'est frappé d'aucun impôt spécial en dehors de l'impôt foncier ordinaire. L'Administration du monopole perçoit une commission ne dépassant pas 2% sur les ventes effectuées au profit des commerçants. D'après le bilan du Monopole pour l'exercice 31 mai 1936 - 31 mai 1937, l'activité du Monopole se solde par un bénéfice de 317.549 livres turques, mais il ne faut pas perdre de vue que la valeur de l'opium brut en stock est portée à l'actif du bilan et y figure pour un montant important, 798.464 livres turques. Il y a eu, toutefois, grâce à la politique du monopole, une diminution considérable des stocks transférés d'une année à l'autre, mais la situation financière reste assez lourdement grevée du poids des stocks accumulés.

En Iran, les recettes sont beaucoup plus marquées: elles proviennent de deux sources, la consommation intérieure et les exportations. La première représente le produit de la taxe de la banderole sur la consommation intérieure - augmentée en 1936 - et de la taxe sur les licences spéciales, confiant à des intermédiaires iraniens la vente de l'opium pour la consommation intérieure. A ces recettes s'ajoutent les droits de douane à l'exportation à raison de 60 livres sterling par caisse. Le total de ces recettes était, d'après les prévisions budgétaires, de 64 millions de rials en 1934-35 et atteint 85 millions pour 1937-38, soit environ 7,5% du budget total de l'Empire.

En Bulgarie, l'Etat perçoit seulement un droit à l'exportation et le montant de ces recettes n'était que de 2.129 levass en 1934.

En U.R.S.S., au Japon proprement dit et à Chosen, les recettes de l'opium sont insignifiantes par rapport aux recettes totales du pays.

Dans l'Inde, il y a lieu de distinguer entre l'Inde britannique et les Etats indiens.

Dans l'Inde britannique, la principale source de revenus que le Gouvernement central tirait de l'opium provenait de l'exportation de l'opium d'approvisionnement (provision opium), dont l'exportation a cessé depuis la fin de l'exercice 1935. C'est pourquoi lesdites recettes qui étaient encore, en 1929-30, de 69.388.914 francs suisses-or, ne sont plus, en 1935-36, que de 1.172.285 francs suisses-or. D'autre part, les recettes des gouvernements des provinces proviennent de l'impôt sur l'opium et des taxes perçues pour la délivrance des licences de vente au détail. Les recettes totales tirées de l'opium par le Gouvernement central et les gouvernements des provinces en lakhs de roupies sont passées de 652,91 soit 124.052.900 francs suisses-or en 1929-30, à 230,90 soit 26.322.600 francs suisses-or en 1935-36 1). La proportion des recettes tirées de l'opium par rapport aux recettes totales de l'Inde britannique était de 2,87 en 1929-30 et de 1,1 en 1935-36. Les recettes des gouvernements des provinces ont diminué en raison de la réduction de la production et de la consommation.

1) La valeur des roupies en francs suisses a été calculée selon le taux moyen annuel des changes, soit 1,90 en 1929 et 1,14 en 1935.

En ce qui concerne les Etats indiens, l'Inde centrale et le Radjpoutana comptent 80 à 90 Etats, qui tirent tous des recettes de l'opium à savoir de la production et de la consommation. Douze Etats tirent des revenus appréciables de la production. Ces revenus sont représentés par les sommes que le Gouvernement de l'Inde verse chaque année aux Etats pour l'achat de l'opium qu'ils lui livrent aux termes des contrats actuels, qui ont d'ailleurs réduit les contingents: $\frac{1}{3}$ va aux Etats, et $\frac{2}{3}$ aux cultivateurs. En plus, le Gouvernement de l'Inde verse aux cultivateurs, par l'intermédiaire des Etats, un bonus pour la production de l'opium sans huile. Le total des sommes ainsi perçues du Gouvernement de l'Inde par les Etats est d'environ deux millions de francs suisses-or. Les Etats tirent, en outre, des revenus de l'imposition de l'opium consommé dans les débits autorisés. Le produit moyen de cet impôt est d'environ 25 roupies par seer, soit 30,48 francs suisses-or par kilogramme. Etant donné, toutefois, la diversité dans le taux de l'impôt selon les Etats, il n'est pas possible de calculer le montant total de son revenu pour l'ensemble des Etats. On peut signaler, à titre d'indication, que les revenus obtenus par trois des principaux Etats, du Radjpoutana, Jodhpur, Jaipur et Bikaner, où on ne cultive pas le pavot, ont atteint en 1932, 1.376.200 francs suisses-or.

En ce qui concerne la Chine, d'après la réponse au Questionnaire pour 1935, le montant de l'impôt sur l'opium perçu par le Bureau du contrôle de la suppression de l'opium pour le compte du Gouvernement central s'est élevé à 20 millions de dollars chinois environ. De plus, l'impôt foncier sur les champs de pavots perçu par les gouvernements locaux a produit environ 15 millions de dollars chinois. Le chiffre total s'est donc élevé à 35 millions, qui représentent seulement 3,89% des recettes budgétaires du pays, lesquelles s'élèvent à 900 millions de dollars chinois. Le revenu tiré de cette source est généralement utilisé en faveur de la prohibition de la drogue, du traitement des toxicomanes, etc. La situation en Chine présente en effet un caractère spécial: alors que, dans les autres pays, on observe une tendance assez naturelle du point de vue fiscal et économique à sauvegarder dans la mesure du possible une source de revenus pour l'Etat, le Gouvernement central chinois lutte contre les résistances locales pour que la tâche de la suppression de l'opium ne soit pas entravée par des considérations d'intérêt financier et que tout revenu tiré de l'opium soit considéré comme temporaire et non comme une source de revenu national.

Dans l'ensemble, si la situation est très différente suivant les pays, les recettes tirées de l'opium ne représentent nulle part une proportion vraiment considérable du budget national.

IV. PROBLEME DU REMPLACEMENT DES CULTURES.

Les mesures de réduction et de remplacement des cultures, -il faut le souligner- avant d'être suggérées par la Commission consultative comme un des meilleurs moyens de limiter la production des stupéfiants aux besoins du monde, ont été déjà prises par certains Etats sous la pression des nécessités économiques ou spontanément. En raison de la chute des prix et de l'accumulation des stocks, la réduction des cultures de pavot est apparue et apparaît toujours plus comme une opération saine au point de vue économique.

L'examen des conditions agricoles et les résultats déjà obtenus dans la voie de la substitution indique que de grandes possibilités existent, puisque bien des cultures peuvent prospérer sur les terres où croît le pavot, mais il s'agit de savoir jusqu'à quel point le remplacement des cultures peut être poussé pour demeurer rémunérateur et dans quelle mesure les marchés mondiaux peuvent absorber les nouveaux produits.

Les conditions varient d'ailleurs suivant les pays. Si on prend le cas de la Yougoslavie, on constate que le pavot peut prospérer sur des terrains qui conviennent moins bien à d'autres plantes, par exemple le soya, le mûrier, la vigne, en raison de la faible pluviosité, tandis que le pavot profite beaucoup de la sécheresse et de la chaleur. Néanmoins, le Gouvernement a pris des mesures pour réaliser la limitation de l'opioculture et a créé à cet effet un Fonds de l'opium, qui dispose de deux millions de dinars. Les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur le développement des cultures des plantes industrielles, le coton et les plantes oléagineuses. De l'avis des autorités yougoslaves, il n'est pas douteux que des résultats ont déjà été et seront acquis, mais ils ne seront vraiment sensibles que dans quelques années et les autorités craignent qu'ils soient limités du fait que la terre de culture du pavot n'est pas favorable en Yougoslavie à la culture du coton et des plantes oléagineuses parce qu'elle est trop pauvre (voir pour plus de détails l'addendum sur la Yougoslavie).

En vue de compenser les pertes résultant de la réduction des cultures du pavot, il peut y avoir intérêt à donner un essor non seulement à une autre production, mais à telle ou telle industrie, à créer de nouvelles sources de revenus; c'est par de tels ajustements que le problème paraît devoir être abordé avec le plus de chances de succès.

Ainsi, la Turquie a développé la culture de la betterave en vue de la production du sucre, dont la Turquie est un pays importateur. L'effort tenté a été couronné de succès, car il a déterminé une augmentation remarquable de la production locale du sucre, accompagnée d'une diminution parallèle considérable des importations de ce produit. Le fait qu'en 1936 la production sucrière a encore augmenté et que les importations atteignent encore 22.401 tonnes, paraît indiquer des possibilités d'absorption. D'autre part, ce développement de l'industrie sucrière à la place des cultures de pavot a été à l'avantage du pays tout entier, qui a vu son revenu augmenté, tandis que sa demande de devises étrangères diminuait d'environ 10 millions de livres turques. On peut également se demander si le tabac, dont la production s'écoule facilement à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ne serait pas aussi susceptible de remplacer dans une certaine mesure le pavot.

La même évolution se dessine en Iran. La Commission d'enquête sur la production de l'opium avait considéré la question du remplacement des cultures de pavot en fonction d'un programme général de restauration agricole et industrielle, qui devait faciliter ce remplacement.

Or, le Gouvernement iranien a entrepris de son côté l'exécution d'un plan de restauration économique, dont certains aspects se trouvent correspondre à plusieurs suggestions de la Commission et, de ce fait, il paraît désormais placé, au point de vue de son économie générale, dans des conditions plus favorables à une substitution de cultures et d'industries à l'opioculture. Pour que le paysan puisse s'adonner à d'autres cultures que celles du pavot dans des conditions rémunératrices, il faut non seulement que les conditions du sol s'y prêtent, mais aussi qu'il puisse amener facilement sur le marché les produits de ce sol. De là, le développement donné au système d'irrigation et aux moyens de transport d'une importance capitale dans un pays comme l'Iran.

En ce qui concerne les cultures, dont la Commission d'Enquête, et, dans une certaine mesure, le Gouvernement iranien, avaient envisagé la substitution à celle du pavot, on peut distinguer entre les produits agricoles dont la production pourrait être développée, pour faire face à une demande locale, et à une exportation éventuelle, tels que les céréales et les fruits frais ou secs; les produits actuellement importés et qui pourraient être remplacés par la production locale, telle que le sucré et le thé, et enfin les produits dont l'exportation pourrait être développée, tels que le tabac, le coton, la soie et la laine.

Des résultats ont été obtenus dans ces trois directions. Les exportations de fruits frais et secs ont pris un grand développement. La production sucrière est en bonne voie pour arriver à couvrir les besoins de la consommation intérieure. Le tabac fabriqué dans le pays a remplacé dans une forte proportion le tabac importé, mais c'est surtout la culture du cotonnier qui offre les plus brillantes perspectives. On pouvait lire dans le Bulletin de la Banque nationale de Perse de mai 1937 que "cette culture fait l'objet des encouragements particuliers des autorités qui envisagent son extension d'autant plus qu'elle est appelée à remplacer la culture du pavot à opium", et cette affirmation est confirmée par des informations récentes: d'après le Journal "Téhéran", 29 septembre 1937, le Ministre des finances a donné l'ordre précis à ses services de la Province du Lorestan de défendre la culture du pavot, les propriétaires fonciers et les paysans ayant, d'autre part, toutes facilités pour donner de l'extension à la culture du coton. Le rapport annuel de l'Iran pour 1936 indique également que le coton a pris la place du pavot dans les districts qui avaient produit en 1935/1936 187 713 kgs d'opium et en 1936/1937, 253 379 kgs. Non seulement les exportations de coton brut ont augmenté, mais le coton rencontre chaque jour la demande croissante des filatures nationales toujours plus nombreuses, et il en est résulté une diminution de l'importation des produits cotonniers, fils et tissus. La laine, de même, rencontre, en plus des demandes de l'exportation, celles des filatures iraniennes, dont le nombre va aussi croissant. Enfin, le Gouvernement iranien s'est également préoccupé de développer une organisation bancaire, en vue d'aider au relèvement agricole. Il ressort donc de cette évolution économique de l'Iran qu'au moment même où l'opioculture subit une crise mondiale redoutable, des conditions générales nouvelles ont été créées de nature à favoriser le remplacement de la culture du pavot sans préjudice pour le développement économique du pays et même, semble-t-il, à son avantage.

Dans l'Inde et en Chine, la situation se présente sous des aspects assez différents, en raison de la politique suivie jusqu'ici et de son orientation actuelle.

Dans l'Inde britannique (Provinces Unies et Pendjab), la culture du pavot était très en faveur parmi les cultivateurs pour les raisons indiquées plus haut (culture particulièrement rémunératrice, exigeant peu de main-d'oeuvre et rapportant un argent comptant liquide); aussi la réduction des superficies cultivées, consécutive à la réduction progressive des exportations, imposée par le Gouvernement et allant jusqu'à leur suppression, s'est traduite par des pertes très lourdes pour les propriétaires fonciers, et les a mécontents profondément. Toutefois, d'eux-mêmes les agriculteurs ont choisi, en s'appuyant sur leur expérience séculaire, les cultures de remplacement les plus favorables, mais ils n'ont pu s'adapter à leur nouvelle situation qu'au prix de sacrifices. Les cultures de remplacement qui ont été essayées sont la canne à sucre, la pomme de terre et le blé. Or, il n'existe pas une grande demande de canne à sucre; la pomme de terre exige plus d'eau qu'il n'est possible de lui en donner dans certaines régions, et le blé, qui s'avère pour beaucoup d'agriculteurs comme la seule culture de remplacement possible, n'est guère rémunérateur en raison du fléchissement des prix. Il convient d'indiquer, cependant, pour être complet, que la baisse constante du prix de l'opium avait, malgré tout, rendu la culture du pavot moins intéressante.

En ce qui concerne les Etats indiens, dont la production est pratiquement limitée à celle qui s'effectue pour le compte du Gouvernement de l'Inde, les raisons indiquées dans le cas de l'Inde britannique pour expliquer pourquoi l'opioculture reste très en faveur auprès des agriculteurs, s'appliquent également, bien qu'une grande partie des terres consacrées à la culture du pavot dans l'Inde Centrale et le Radjpoutana ne fussent pas véritablement propres à cette culture. Quant à l'importance qu'y attachent les Gouvernements des Etats, même de ceux qui l'ont interdite, elle est due à des raisons d'ordre sentimental et politique. Ils se rappellent qu'à l'époque de leur prospérité l'une des principales sources de leur richesse était le commerce de l'exportation de l'opium, et craignent que le non-exercice du droit de cultiver n'entraîne l'extinction de ce droit. On peut dire que, dans la mesure où les prix de gros des produits agricoles ne sont pas inférieurs à ceux pratiqués en 1928/1929, la substitution progressive d'autres cultures ne devrait pas soulever de très sérieuses difficultés administratives, si l'on en juge d'après les changements déjà importants survenus, mais, dans l'état actuel des choses, toute tentative de remplacement, d'après la réponse de l'Inde au Questionnaire, risque de se heurter à l'opposition à la fois des cultivateurs et des Etats, en raison des avantages spéciaux que les uns et les autres tirent de cette culture.

La Chine, enfin, présente ce caractère unique que le Gouvernement national central a fait de la politique de la substitution des cultures un article important de son programme de relèvement national, et qu'il lutte pour le réaliser contre certains pouvoirs locaux. De l'avis du Gouvernement chinois, le développement de la culture du pavot, bien loin de contribuer à l'essor économique du pays, a diminué ses

ressources agricoles, car avant 1934 un grand nombre de rizières ont été transformées en cultures de pavot, et il en est résulté une réduction de la production des denrées alimentaires nécessaires à la population. Le Gouvernement voit dans cette politique de substitution progressive des cultures, non seulement un moyen de débarrasser le peuple chinois du fléau de l'opium - cause de dégénérescence de la race, et, par conséquent de moindre résistance à l'agression étrangère, mais aussi de favoriser son relèvement agricole. En général, on substitue à la culture du pavot celle du coton, du riz, du froment, de la canne à sucre. La substitution de la culture de la canne à sucre à celle du pavot dans le Széchuán (une des plus riches provinces de la Chine) a donné d'excellents résultats; afin d'utiliser cette production, on projette l'établissement de raffineries de sucre. La culture du coton a pris un grand essor dans le Shensi à la place du pavot, et la production des denrées alimentaires a considérablement augmenté dans le Kansu et le Shensi. Les conditions sont moins favorables dans le Suiyuan et le Ningshia, où la température est plus froide et la terre stérile.

Alors que, dans d'autres pays, il est difficile de remplacer la culture du pavot par celle des céréales ou d'autres cultures vivrières, parce qu'on ne trouverait pas d'écoulement sur le marché intérieur ou extérieur pour ces produits, en Chine, au contraire, où les difficultés de transport compliquent encore le problème de l'alimentation et où de vastes populations sont souvent insuffisamment alimentées, il existe des capacités considérables d'absorption pour de nouveaux produits du sol.

Le problème du remplacement du pavot en Chine est lié au problème plus général de la restauration politique et de la reconstruction économique du pays, et c'est ce qui lui donne un caractère original.

o
o o

Il paraît donc ressortir de cette étude de l'importance de la culture du pavot par rapport à la vie économique des pays intéressés que cette production, si elle représente parfois des intérêts assez considérables, ne joue nulle part un rôle de premier plan dans la vie économique des pays, et que, par conséquent, les sacrifices qu'une limitation pourrait entraîner pour les pays producteurs ne vont pas nécessairement au delà de leurs moyens; bien plus, étant donné la situation de fait caractérisée par la crise de l'opioculture, ils peuvent même avoir comme conséquence, dans certains cas, une amélioration de l'économie générale de ces pays.
